



Modification ou(construire) sur un bien familial

Par **MORETON**, le **24/10/2011** à **12:33**

Bonjour,

Je voudrais ajouter une étage sur la maison familial, mes parents sont décédés. Nous sommes six, et il sont tous d' accord, ma question: quels sont les documents que je dois me procurer et où, afin de les transmettre aux frères et soeurs, sachant bien sûr que l'étage ne reviendra pas à moi tout seul? Merci.

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **12:36**

Sauf si c'est une copropriété (légalement, pas une indivision), l'étage ne vous reviendra pas à vous seul, mais à tous les indivisaires.

Par **MORETON**, le **24/10/2011** à **13:26**

Merci à votre réponse mon souci est, où trouver ces documents et les quels. Nous tous d'accord il n'y a aucun problème (les écrits ça reste) .C'est aussi pour les aides : conseil régional ou éventuellement un prés.MERCI

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **13:32**

il faut aller voir un notaire pour transformer la maison en plusieurs appartements totalement séparés, puis racheter une partie de la part des autres pour qu'un des logements de la copro soit à vous totalement, faire le règlement de copro, déposer le permis de construire etc.
Mais rien ne dit que vous aurez le droit de surélever la maison
Quant aux aides, je ne vois pas à quel titre vous pourriez en avoir un